

Note de service

DESTINATAIRES : À toutes les personnes salariées CSN et APTS provenant des agences de placement ou ayant travaillé à titre de main-d'œuvre indépendante (MOI)

EXPÉDITRICE : Chantal Daoust, cheffe du Service du guichet d'accès, de la rémunération et des avantages sociaux

DATE : 20 juin 2025

OBJET : **PROCESSUS UNIQUE DE RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ (PURA) – MARCHE À SUIVRE POUR LE PERSONNEL PROVENANT DES AGENCES DE PLACEMENT OU AYANT TRAVAILLÉ À TITRE DE MOI**

Après accord entre le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) et l'APTS, la FP-CSN, la FSQ-CSQ, la FSSS-CSN, le SCFP-FTQ, le SQEES-FTQ et le SPGQ, de nouvelles mesures devront être entreprises afin d'assurer l'opérationnalisation du processus unique de reconnaissance de l'ancienneté (PURA).

Si vous êtes une personne salariée provenant des agences de placement de personnel (agence) ou ayant travaillé à titre de MOI, l'employeur reconnaît l'ancienneté pour le temps travaillé dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) pour le compte d'une agence ou à titre de MOI **entre le 13 mars 2020 et la date d'embauche dans le RSSS.**

Les personnes salariées visées sont celles **qui ont travaillé pour une agence de placement** ou à titre de MOI et embauchées dans le RSSS selon les critères suivants :

Période d'embauche	Organisation(s) syndicale(s)
20 février 2024 au 31 mai 2025 inclusivement	FSSS-CSN FSQ-CSQ Employés syndiqués non syndiqués (SNS) et employés non syndiqués
23 février 2024 au 31 mai 2025 inclusivement	APTS SCFP-FTQ SQEES-298-FTQ

La personne salariée est **responsable de fournir la documentation** permettant la reconnaissance de son ancienneté.

Vous devez donc acheminer, pour chaque agence pour laquelle vous avez travaillé entre **le 13 mars 2020 et votre date d'embauche**, une attestation d'heures travaillées contenant les informations suivantes :

.../2

- La date d'embauche ;
- La date de départ ;
- Le titre d'emploi ;
- Le nombre total d'heures régulières travaillées dans le RSSS **à compter du 13 mars 2020.**

L'attestation doit inclure l'entête de l'agence et la signature d'une personne autorisée à confirmer les renseignements ci-haut mentionnés.

Si l'agence est définitivement fermée, l'employeur se réserve le droit de demander à la personne salariée de fournir toute autre documentation permettant de confirmer son ancienneté.

Le cas échéant, si vous êtes dans cette situation et qu'il est impossible pour vous d'obtenir une attestation d'heures travaillées de votre ancienne agence, les informations à transmettre à l'employeur, pour la période entre le 13 mars 2020 et votre date d'embauche, doivent minimalement comprendre les éléments suivants :

Identification de l'agence définitivement fermée :

- Nom de l'agence de placement ;
- Date d'embauche ;
- Date de départ ;

Pour chaque épisode d'emploi au sein d'un établissement du RSSS entre le 13 mars 2020 et votre embauche pour le compte de l'agence définitivement fermée :

- Nom de l'établissement du RSSS receveur ;
- Titre d'emploi ;
- Le nombre d'heures travaillées dans l'établissement du RSSS;

Vous trouverez en pièce jointe le formulaire conçu à cet effet que vous devrez faire assermenter. Vous trouverez un commissaire à l'assermentation à l'adresse suivante :

<https://www.assermentation.justice.gouv.qc.ca/servicespublicsconsultation/commissaires/proximite/criteres.aspx>

Vous devez transmettre vos attestations mentionnées ci-dessus à l'adresse courriel suivante : drh.ciessler@ssss.gouv.qc.ca

Pour nous permettre de traiter efficacement votre demande : L'objet de votre courriel doit comprendre les éléments suivants :

- Votre numéro d'employé à 6 chiffres ;
- Votre nom, prénom;
- Raison de votre demande : Reconnaissance ancienneté MOI.

Toutes les informations pertinentes doivent être transmises **au plus tard le 15 juillet 2025.**

Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du guichet d'accès, de la rémunération et des avantages sociaux à l'adresse suivante : remavs.categorie2-3.ciessler@ssss.gouv.qc.ca



DÉCLARATION SOUS SERMENT

Confirmation d'heures travaillées directement dans un établissement de santé public
via une agence de placement (MOI) **entre le 13 mars 2020 et ce jour.**

Je, soussigné(e), _____ No. Employé _____ domicilié(e) et
résidant au _____ à _____, province de
_____, confirme solennellement avoir effectué les fonctions et les heures suivantes :

Nom de l'Agence	Titre d'emploi	Périodes		Nombre d'heures effectué dans le RSSS	
		DU	AU	Établissement public du RSSS	Depuis le 13 mars 2020

Je comprends que la reconnaissance d'ancienneté provenant d'une MOI sera évalué selon la présente attestation. Je déclare sous serment que tous les faits allégués dans cette déclaration sont vrais.

Et j'ai signé à _____, le _____.
Signature (à signer devant le commissaire)

Déclaré(e) sous serment devant moi à _____, le _____

Signature

Nom, prénom, titre et numéro de commission en caractère d'imprimerie

SVP NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE PAR COURRIEL :

drh.cissslau@ssss.gouv.qc.ca

Informations obligatoires à inscrire dans l'objet de votre courriel :

Votre numéro d'employé à 6 chiffres, votre nom, votre titre d'emploi et le motif « Reconnaissance d'ancienneté provenant d'une MOI »